

Vente

<u>PRIX DE VENTE TTC</u> hors honoraires	<u>HONORAIRES charge</u> <u>vendeur</u> Somme forfaitaire	<u>HONORAIRES charge acquéreur</u>
De 0 € à 110 000 €		Forfait 6 500€
De 110 001 € à 190 000 €		6 %
De 190 001 € à 600 000 €		5 %
A partir de 600 001 €		4.5 %

Barème applicable aux mandats signés à compter du - 26 juin 2018

Garantie financière CEGC- 16, rue Hoche - Tour Kupka B TSA 3999 - 92919 La défense CEDEX

Location

- ✦ Visites : 1,8% du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1,8% du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- ✦ Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire) : 1,8% du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1,8% du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- ✦ Etat des lieux : 3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire.
- ✦ Rédaction du bail et documents annexes : 95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 11 €/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Location des professionnels

Locaux commerciaux ou professionnels

Zone rurale

- ✦ Commercialisation : 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire
- ✦ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Zone urbaine

- ✦ Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire
- ✦ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire